

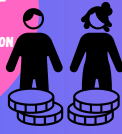


2025

## L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES CHEZ CHRYSTAL PLASTIC

**INCALCULABLE**

LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION



**35/35**

LES ÉCARTS  
D'AUGMENTATIONS  
INDIVIDUELLES



**5/10**

LA PARITÉ ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES PARI MI LES  
PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS



**INCALCULABLE**

LES AUGMENTATIONS  
APRÈS LE RETOUR DU CONGÉ  
MATERNITÉ

LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'INDEX 2025  
EST DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024



**RÉSULTAT FINAL SUR 100 POINTS EST : « NON CALCULABLE »**

**LE SCORE POUR L'ANNÉE 2025 AU TITRE DES DONNÉES 2024 ÉTANT DE : 40/45 POINTS EN RAISON DE 2 INDICATEURS NON CALCULABLES.**

- **INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : NON CALCULABLE**
- **INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (HORS PROMOTIONS) : 35/35**
- **INDICATEUR RELATIF AU POURCENTAGE DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ : NON CALCULABLE**
- **INDICATEUR RELATIF AU NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARI MI LES DIX SALARIÉS AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS : 5/10**